

Concours de 1^{ère} année Droit, Economie et Gestion – Session 2008

Rapport de jury pour l'épreuve de Droit civil

Le sujet proposé cette année aux candidats du concours d'entrée en 1^{ère} année à l'ENS Cachan portait sur le droit des contrats. Les étudiants devaient traiter le sujet suivant : « le contrat et les tiers ».

Il s'agissait de s'interroger sur les liens existants entre les deux notions.

Il fallait avec un tel sujet accorder une place fondamentale à l'introduction. Elle était essentielle pour ciseler correctement la problématique du sujet. En outre, l'introduction devait montrer la permanence de cette question en droit des contrats et ses liens avec la théorie de l'autonomie de la volonté.

Aucun plan ne s'imposait avec la force de l'évidence, toutefois plusieurs questions devaient d'une façon ou d'une autre être traitées.

Certaines étaient assez classiques : l'opposabilité du contrat aux tiers, la variété de la catégorie des tiers, les tempéraments traditionnels à l'article 1165 – la promesse de porte-fort, la stipulation pour autrui, l'action oblique, l'action paulienne.

D'autres plus modernes montraient toute l'actualité de la question : la quasi-contractualisation de l'action en responsabilité du tiers, la volonté de créer un lien entre les différents contrats réalisant une même opération économique, indivisibilité, chaînes de contrats, voire certaines jurisprudences sur la cause ou le lien d'accessoire à principal.

C'est dire que le sujet requerrait donc une assez grande faculté d'analyse, imposait de prendre une peu de hauteur par rapport à la matière mais sans négliger la démonstration de connaissances techniques précises.

Or, de l'impression générale qui ressort des corrections, il s'avère que si quelques rares copies ont du souffle, elles ne reflètent, en revanche, que des connaissances juridiques partielles, approximatives ou insuffisantes. Certaines mêmes comportent des erreurs grossières révélant des lacunes importantes du candidat.

D'autres, à l'inverse, révèlent des connaissances assez sérieuses mais manquent de réflexion générale. Les introductions sont trop souvent assez médiocres ce qui était rédhibitoire sur un tel sujet.

Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas nécessairement les connaissances juridiques requises, élément indispensable pour prétendre avoir une note convenable. L'orthographe est parfois défailante. Le style est, dans l'ensemble, correct.